

MINISTERE DES TRANSPORTS

**Arrêté interministériel du 12 Dhou El Kaâda 1444
correspondant au 1er juin 2023 fixant la liste des
aérodromes mixtes d'Etat.**

Le ministre de la défense nationale, et

Le ministre des transports,

Vu le décret présidentiel n° 20-95 du 14 Chaâbane 1441 correspondant au 8 avril 2020, modifié et complété, fixant les missions et attributions du secrétaire général du ministère de la défense nationale ;

Vu le décret présidentiel n° 23-119 du 23 Chaâbane 1444 correspondant au 16 mars 2023 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 01-287 du 6 Rajab 1422 correspondant au 24 septembre 2001 fixant les conditions d'utilisation et d'administration des aérodromes mixtes d'Etat ;

Vu le décret exécutif n° 21-366 du 20 Safar 1443 correspondant au 27 septembre 2021 fixant les attributions du ministre des transports ;

Vu l'arrêté interministériel du 2 Dhou El Kaâda 1423 correspondant au 4 janvier 2003, modifié et complété, fixant la liste des aérodromes mixtes d'Etat ;

Arrêtent :

Article 1er. — En application des dispositions de l'article 18 du décret exécutif n° 01-287 du 6 Rajab 1422 correspondant au 24 septembre 2001 fixant les conditions d'utilisation et d'administration des aérodromes mixtes d'Etat, le présent arrêté a pour objet de fixer la liste des aérodromes mixtes d'Etat.

Art. 2. — La liste des aérodromes mixtes d'Etat ainsi que leurs utilisateurs, tant principal que secondaire, sont fixés conformément à l'annexe jointe au présent arrêté.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté interministériel du 2 Dhou El Kaâda 1423 correspondant au 4 janvier 2003, modifié et complété, fixant la liste des aérodromes mixtes d'Etat, sont abrogées.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 12 Dhou El Kaâda 1444 correspondant au 1er juin 2023.

Pour le ministre de la défense nationale

Le ministre
des transports

*le secrétaire général
le Général-major*

Mohamed Salah BENBICHA

Youcef CHERFA

Annexe

Aérodromes	Utilisateur principal	Utilisateur secondaire
Adrar/Touat-Cheikh Sidi Mohamed Belkebir	Aviation civile	Aviation militaire
Béchar/Boudghane Ben Ali Lotfi	Aviation militaire	Aviation civile
Biskra/Mohamed Khider	Aviation militaire	Aviation civile
Bordj Badji Mokhtar	Aviation civile	Aviation militaire
Bou Saâda/Aïn Eddis	Aviation militaire	Aviation civile
Chlef	Aviation militaire	Aviation civile
Djanet/Cheikh Amoud Ben Mokhtar	Aviation civile	Aviation militaire
Illizi/Takhamalt-Ibrahim Ghouma	Aviation civile	Aviation militaire
In Aménas/Zarzaitine	Aviation civile	Aviation militaire
In Guezzam	Aviation civile	Aviation militaire
Ouargla/Aïn Beida	Aviation militaire	Aviation civile
Sétif/8 mai 1945	Aviation militaire	Aviation civile
Tamenghasset/Aguenar-Hadj Bey Akhamouk	Aviation civile	Aviation militaire
Timimoun	Aviation civile	Aviation militaire
Tindouf	Aviation militaire	Aviation civile